

Le handicap ne doit pas limiter le choix de l'école

Recours

Les enfants souffrant d'un handicap doivent pouvoir intégrer une école privée et bénéficier du soutien spécialisé fourni par l'Etat. Une famille le demande au Tribunal fédéral

Le cas de Jérémie Chappaz est en voie d'être réglé: ce jeune Gryonnais de 14 ans atteint de surdit e devrait pouvoir terminer sa scolarit e obligatoire en  cole priv e tout en b n ficiant, comme   l' cole publique, de prestations sp cialis es d' quipes mobiles fournies et pay es par le Canton. En principe, la nouvelle loi sur la p dagogique sp cialis e, vot e par le Grand Conseil vaudois en septembre dernier, n'autorise plus les enfants plac s dans le priv    b n ficiar de ce soutien.

La famille de J r mie ne veut toutefois pas s'arr ter   son cas personnel. Elle souhaite d fendre la cause de toutes celles qui, comme elle, ont fait le choix de placer leur enfant atteint de handicap en  cole priv e. Une d cision motiv e dans le cas pr cis par des besoins sp cifiques de l'enfant, qui n'auraient pas pu  tre aussi bien satisfaits   l' cole publique.

Le l gislateur ne l'a pas vu ainsi, estimant que l' cole publique vise l'int gration de tous les enfants et peut r pondre   toutes les exigences.

Soutenant que la loi discrimine n anmoins les personnes touch es par le handicap dans le libre choix de l' cole, la famille Chappaz avait saisi la Cour constitu-

«De facto, on prive de choix de scolarit e les enfants handicap s, alors que l'enseignement sp cialis  ne repr sente pas un co t suppl mentaire, qu'il soit prodigu  en  cole priv e ou publique»

Robin Chappaz Avocat

tionnelle du Tribunal cantonal, qui a rejet  sa requ te.

Les Chappaz ont recouru lundi au Tribunal f d ral (TF). «La jurisprudence du TF est pour l'instant en notre d faveur, rel ve Robin Chappaz, avocat de la famille et fr re a n  de J r mie. Cependant, elle me para t injuste. De facto, on prive de choix de scolarit e les enfants handicap s, alors que l'enseignement sp cialis  ne repr sente pas un co t suppl mentaire, qu'il soit prodigu  en  cole priv e ou publique. Selon le TF, il n'y a pas un droit   une scolarit  optimale. Or nous ne demandons pas une scolarit  optimale, mais que les prestations de base soient les m mes pour tous. Surtout lorsque cela touche une personne aussi fragile qu'un enfant handicap .»

Flavienne Wahli Di Matteo

Un «coup de pouce»   13 millions pour les stations

Alpes vaudoises

Le Conseil d'Etat soumet une premi re demande de cr dit destin    financer les projets d'Alpes vaudoises 2020

Pr s de 13 millions: c'est le premier «coup de pouce» que le Conseil d'Etat entend donner aux destinations des Alpes vaudoises. Hier, un an presque jour pour jour apr s avoir d voil  les pistes retenues dans le cadre du projet Alpes vaudoises 2020, le gouvernement a remis aux d put s sa demande de cr dit   fonds perdus. Cette manne servira   financer le renforcement de l'enneigement m canique, l'installation de tapis roulants pour skieurs ou la modernisation de t l si ges. «Toute la r gion  tait en attente d'une d cision, r agit Fr d ric Borloz, ancien d put  PLR, conseiller national et membre de la Communaut  d'int r ts touristiques des Alpes vaudoises (CI-TAV). Une personne sur trois dans notre r gion d pend de l' conomie touristique.»

«J'ai bon espoir que les d put s verront l'int r t de ce projet pour la r gion»